

# RÉFORMES EN 10 RÉVOLUTIONS

**Retraites complémentaires**  
Les régimes AGIRC et ARRCO sont créés respectivement en 1947 et 1961 et rendus obligatoires en 1972.

**La vignette automobile**  
Créée en 1956, elle est destinée à garantir des financements pour la prise en charge des personnes âgées. Elle disparaît en 2001, les pouvoirs publics discutent aujourd'hui encore des moyens de prise en charge pour la dépendance.

**Loi Boulin**  
Première grande réforme des retraites en 1971. Elle porte notamment le taux de liquidation à 60 ans de 20 à 25 %, et augmente la durée d'assurance requise pour obtenir une pension complète de 30 à 37,5 ans.

**Retraite à 60 ans**  
L'ordonnance de 1982 abaisse l'âge de la retraite à 60 ans à taux plein.

**RMI**  
Instauré en 1988, le revenu minimum d'insertion est une prestation d'Etat versée

par les caisses de sécurité sociale (CAF et MSA) aux personnes sans ressources ou modestes. Il est remplacé en 2009 par le RSA, prestation notamment venir compléter les revenus professionnels.

**CSG**  
La contribution sociale généralisée est mise en place en 1991. C'est un prélèvement obligatoire qui vise à renforcer les sources de financement de la sécurité sociale et faire face au déficit croissant

**Carte vitale**  
C'est le 1er janvier 1997 qu'apparaît la carte verte de l'assurance maladie : la carte vitale.

**Réforme des retraites**  
La loi du 11 août 1993 marque une nouvelle réforme des retraites (réforme Balladur) : l'allongement de la durée de cotisation (de 150 à 160 trimestres) et le plus large qui peut être imposé sur les 25 meilleures années.

**Modulation des allocations familiales**

A partir du 1er juillet 2015 le montant des allocations familiales est modulé en fonction des ressources de la famille

**Retraite à 62 ans**  
Dans la continuité de la réforme Balladur, la loi Fillon de 2003 poursuit l'augmentation de la durée de cotisation, et la réforme de 2013 passe progressivement l'âge légal de départ à 62 ans.

PAR / Magali GRENOUILLEAU

## HISTOIRE EN 10 DATES

1928/ 1930	1 <sup>er</sup> système complet et obligatoire d'assurance sociale pour les salariés de l'industrie et du commerce	1944	Le Conseil national de la Résistance annonce un plan complet de sécurité sociale	1945	Sécurité sociale	1949	Régime de retraite des indépendants	1952	Régime de retraite des exploitants agricoles
---------------	--	------	--	------	------------------	------	-------------------------------------	------	--

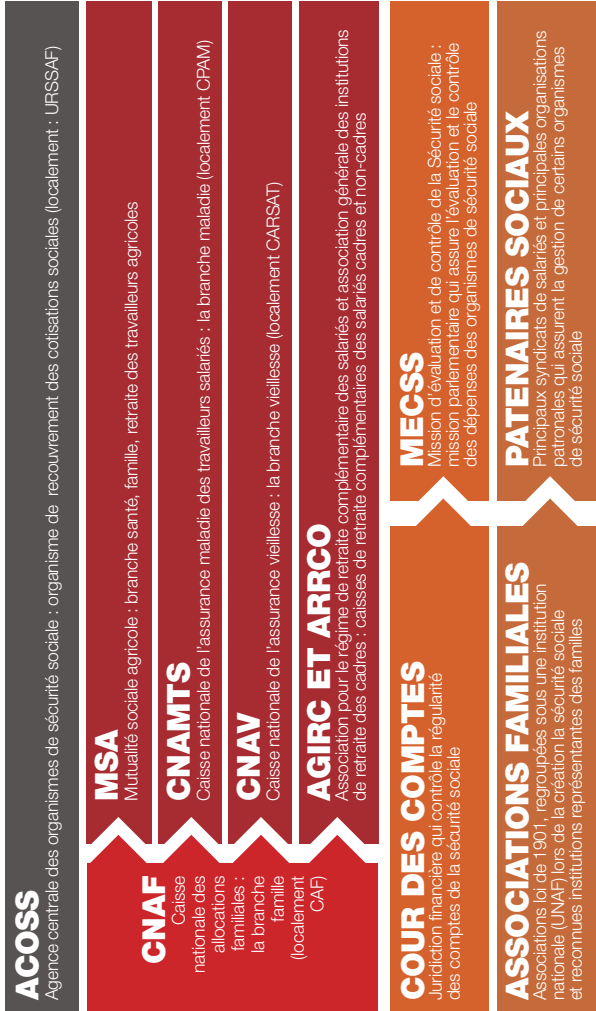
## BILAN EN 10 CHIFFRES

58,8	Millions de personnes couvertes par le régime général (89% de la population)	2,8	Le RSI assure 2,8 millions de cotisants professionnels indépendants. La MSA 1,8 millions de professions agricoles	366	C'est le nombre d'organismes gestionnaires de la sécurité sociale (dont 101 Caf, 101 Cnam, 22 Urssaf, 16 Carsat)	1,5	Le budget de la sécurité sociale est 1,5 fois supérieur à celui de l'Etat, soit un quart du PIB	60%	Les cotisations sociales représentent environ 60% des sources de financement de la sécu, la CSG 25%
------	--	-----	---	-----	--	-----	---	-----	---

1961	Assurance maladie obligatoire des exploitants agricoles	1966	Régime autonome d'assurance maladie-maternité des indépendants	1978	Généralisation des prestations familiales	1995	Loi annuelle de financement de la sécurité sociale	2006	Régime social des indépendants (RSI) pour les professions libérales, les industriels et les artisans commerçants
------	---	------	--	------	---	------	--	------	--

11%	La dette de la SECU représente 11% de la dette publique : sous l'effet de facteurs multiples les dépenses sociales ont progressé depuis 20 ans + vite que les recettes	460	Chaque année la sécurité sociale verse l'équivalent de 460 milliards d'€ de prestations	10%	Le taux de chômage dépasse les 10 % : un manque à gagner pour la sécurité sociale avec des cotisations en moins et des dépenses en plus	800 000	Naissances en France chaque année : un chiffre important dans un système de sécurité sociale basé sur la répartition où les nouvelles générations travaillent cotisants financent les prestations	1,3	Cotisants pour 1 retraité : c'est le ratio des générations en 2013
-----	--	-----	---	-----	---	---------	---	-----	--

# INSTITUTIONS EN 10 ACTEURS



# LEXIQUE EN 10 MOTS

- Assuré**  
Personne qui bénéficie des prestations de la sécurité sociale au titre de son activité professionnelle
- Ayant droit**  
Personne qui bénéficie des prestations de sécurité sociale non à titre personnel mais du fait de ses liens avec un assuré social (ex. un enfant)
- Branche**  
Unité de gestion d'un ou de plusieurs risques. La sécurité sociale française comporte 4 branches : maladie (risques maladie, maternité, invalidité et décès), accidents du travail et maladies professionnelles (risques accidents du travail et maladies professionnelles), vieillesse (risque retraite), famille (risque famille)
- Complémentaire**  
Dispositif supplémentaire de sécurité sociale qui pose un complément de prestation non-offert par le régime de base
- Cotisation**  
Source de financement de la sécurité sociale, perçue sur les revenus du travail et supportée par l'employeur et le salarié
- Régimes alignés**  
Régimes des commerçants et des artisans, des salariés agricoles, qui adoptent les mêmes règles que le régime général pour le calcul des droits aux prestations vieillesse
- Régime général**  
Régime de protection sociale des salariés
- Régimes spéciaux**  
Régimes de protection sociale d'autres professions (ex. notaires, chemotiers, électriciens, gaziers, marins, ...) qui possèdent des règles spécifiques de calcul des prestations vieillesse
- Risque**  
Événement reconnu comme devant faire l'objet d'une prestation de sécurité sociale (maladie, décès, invalidité, retraite, accident du travail, maladie professionnelle...)
- Plafond annuel de la sécurité sociale**  
Valeur qui sert de base de calcul pour déterminer les droits à certaines prestations de sécurité sociale

# RÉGLEMENTATION EN 10 TEXTES

- 1/ La loi de finance-sociale** fixe le budget et les orientations de la sécurité sociale
- 2/ Le code de la sécurité sociale** regroupe l'ensemble des articles législatifs et réglementaires qui fixent les dispositifs de solidarité comme les prestations familiales et sociales, les établissements médicaux ou médico-sociaux
- 3/ Le code de l'action sociale et des familles** regroupe l'ensemble des articles législatifs et réglementaires qui déterminent le financement, l'organisation, le fonctionnement du régime général
- 4/ Ordonnance du 4 octobre 1945** : organisation de la sécurité sociale à travers un réseau coordonné de caisses
- 5/ Ordonnance du 19 octobre 1945** : fixation des principaux risques garantis par la sécurité sociale : maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès
- 6/ Loi du 22 août 1946** : allocations familiales universelles
- 7/ Loi du 30 octobre 1946** : risque accidents du travail intégré aux garanties de la sécurité sociale
- 8/ Loi du 4 juillet 1975** : assurance vieillesse obligatoire généralisée à l'ensemble de la population active
- 9/ Loi du 28 juillet 1999** : régime d'assurance maladie universel (CMU et CMU-C)
- 10/ Loi du 13 août 2004** : réforme de l'assurance maladie (médecin traitant et forfait 1€)

# DROITS EN 10 PRESTATIONS

- 1/ Allocations familiales**  
Prestations mensuelles versées aux personnes ayant au moins 2 enfants. Le montant dépend des ressources, du nombre d'enfants et de leur âge. **CAF, MSA**
- 2/ Allocations logement**  
Aides financières destinées à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt immobilier, attribuées selon la nature du logement, les ressources et la composition de la famille. **CAF, MSA**
- 3/ Congé de paternité**  
Congé indemnisé (11 jours) qui bénéficie au père lors de la naissance d'un enfant. **CPAM**
- 4/ Retraite**  
Pension versée après l'arrêt définitif de travail qui dépend des cotisations versées pendant la vie active. Elle est généralement composée d'une part de base et d'une part complémentaire. **CARF, AGIRC, ARRCO**
- 5/ Réversion**  
Partie de la retraite dont bénéficiaire ou aurait pu bénéficier un assuré décédé, qui est reversée à un ayant-droit. **CARF, AGIRC, ARRCO**
- 6/ Indemnités journalières**  
Prestations versées à un salarié pendant un arrêt de travail suite à une maladie ou un accident. **CPAM**
- 7/ Majoration de la durée d'assurance**  
Droits à la retraite qui permettent d'obtenir des trimestres complémentaires pour la retraite selon la situation familiale (présence d'enfants, handicap...) **CARF, MSA**
- 8/ PAJE**  
Prestation d'accueil du jeune enfant pour les enfants de 0 à 3 ans (comprend une prime à l'arrivée de l'enfant, une allocation de base, une indemnité de congé parental ou une aide pour le mode de garde). **CAF, MSA**
- 9/ RSA**  
Revenu de solidarité active pour assurer aux personnes sans disposant de faibles ressources (ou ressources) un niveau minimum de revenu. **Mairie, CAF, MSA**
- 10/ Tiers payant**  
Système qui dispense l'assuré de faire l'avance des frais médicaux. **CPAM, complémentaire santé**